

Chapitre 10: Santé

Genève, comme le reste de la Suisse, dispose d'un bon système de santé. Les soins de base restent, dans l'ensemble, garantis. C'est la surconsommation médicale qui pose problème. C'est dans le domaine des soins (soins à domicile et soins palliatifs*) et surtout dans celui de la prophylaxie* que des améliorations sont nécessaires.

La plupart des décisions en matière de politique santé sont prises au niveau fédéral. A ce niveau, c'est la question de l'assurance-maladie qui est au coeur du débat. Le coût du système de santé approche les 11% du produit intérieur brut. L'allongement de l'espérance de vie et les progrès de la médecine ne laissent pas espérer que les coûts puissent être abaissés à l'avenir. Dans ce contexte, le système d'assurance-maladie que nous connaissons risque de conduire à une médecine à deux vitesses. On le voit bien avec les récentes décisions du Conseil fédéral qui excluent certaines médecines douces du champ de l'assurance maladie de base, alors même que les assureurs refusent à de nombreuses personnes la possibilité de souscrire une assurance-complémentaire. Le projet d'exclusion des traitements des affections mentales constitue quant à lui une dangereuse aberration.

Dans le régime de la LAMAL, le système de prime identique par personne désavantage fortement les familles et les groupes à bas et moyens revenus. La Suisse est l'un des seuls pays européens qui ne tient pas compte du revenu dans la fixation des primes d'assurance-maladie et qui ne prévoit pas la gratuité pour les enfants. Il est urgent que nous introduisions un système assurant une plus grande solidarité entre les assurés. Les Verts demandent donc que les revenus soient pris en compte dans la fixation des primes et l'exonération pour les enfants.

Si les principales décisions se prennent au niveau fédéral, le canton conserve cependant un rôle important, notamment par le financement d'un hôpital universitaire et par son offre des soins et aides à domicile.

Promouvoir la santé

La santé, physique et mentale, est étroitement liée aux conditions économiques, sociales et environnementales. Un air pur, un environnement calme, une alimentation saine, des conditions de travail et d'habitat décentes sont des facteurs qui contribuent au maintien de la santé. De ce point de vue, bien des propositions contenues dans ce programme vont dans le sens d'une véritable promotion de la santé : la diminution des nuisances sonores et de la pollution, dans le domaine des transports ; le partage du temps de travail et l'augmentation des petits salaires dans le domaine de l'économie ; toutes les mesures positives de réinsertion, dans le domaine social.

La promotion de la santé passe aussi par des campagnes d'information mettant en avant des manières de vivre favorables à la santé : nourriture saine, variée et équilibrée dès le plus jeune âge et pratique d'exercices physiques réguliers (vélo et marche à pied).

Prévention et dépistage

La prévention est une tâche fondamentale des pouvoirs publics. Cette dernière comporte différents aspects qui devraient tous être développés à l'avenir. L'information sur les dépendances, les comportements à risques et les habitudes néfastes pour la santé doit être récurrente et disposer des moyens propres à toucher tous les groupes de population. Des mesures d'interdiction, comme celles visant à supprimer la fumée sur les lieux de travail et dans les lieux publics, doivent être soutenues. De même, la publicité pour des produits nuisibles à la santé devrait être interdite. Parallèlement, des taxes doivent être prélevées sur des produits dont l'effet nuisible pour la santé est reconnu. Il faut également soutenir les programmes de

prévention et sensibiliser les entreprises aux absences et aux coûts induits par un excès de stress, une mauvaise communication ou le mobbing* et leurs conséquences à long terme sur ceux qui les subissent. La prévention du suicide des jeunes (une des premières causes de mortalité de cette classe d'âge) mérite une attention toute particulière.

La prévention repose aussi sur la possibilité donnée de procéder à un dépistage précoce de maladies, ce qui augmente considérablement la possibilité de guérison, (le programme proposant le dépistage gratuit du cancer du sein organisé dans le canton en est un exemple).

Libre choix et responsabilité

Les assurés doivent pouvoir faire un choix entre la médecine traditionnelle et des méthodes alternatives ou complémentaires. Les patients doivent être informés de leurs droits et recevoir une information sur les risques et les conséquences possibles d'un traitement médical. Cette information doit aussi être garantie aux patients d'une autre culture que la nôtre. L'offre des soins palliatifs* et le droit pour les patients gravement malades d'y avoir accès doivent être assurés. Il faut néanmoins veiller soigneusement à ce qu'ils ne puissent pas être imposés aux patients pour des raisons financières.

Les Verts restent évidemment favorables à la priorité donnée depuis une vingtaine d'années aux soins à domicile. Ceux-ci correspondent aussi bien à la volonté des patients de ne pas séjourner trop longtemps à l'hôpital, qu'à celle des personnes âgées, qui veulent différer le plus possible leur entrée dans un établissement médico-social (*voir Chapitre social*).

Hôpitaux universitaires genevois (HUG)

Genève a le privilège de disposer d'un hôpital de très haut niveau. C'est une chance que les Genevois se doivent de conserver en allouant les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. L'hôpital doit, pour sa part, éviter de prolonger inutilement les séjours des patients, ce qui est désagréable pour eux et très coûteux pour la collectivité publique.

Pour des raisons de coûts et de sécurité des patients, les Verts sont favorables à une répartition de certaines pratiques médicales de pointes entre les différents hôpitaux universitaires, On sait, en chirurgie en particulier, qu'il faut un nombre d'interventions suffisantes pour obtenir et maintenir un niveau d'excellence.